

Le Forgeron

DE L'HÔTEL DE VILLE

magazine

N° 84 - Avril 2007



**Carnaval : 2500 personnes
défilent dans la ville**



**Printemps des poètes :
Plus de 500 enfants à
la Maison du Patrimoine**



ARTS MENAGERS

DECORATION AMEUBLEMENT

CHAMBRE MODE

Homme Femme Enfant

SALLE DE BAINS



TOUT
POUR
TROUVER
SON
BONHEUR

www.bhv.fr

BHV MONTLHÉRY RN 20 - 01 69 01 20 05

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 20H ET LE SAMEDI DE 9H30 À 20H

R.C.S. PARIS 542 052 865



RENAULT

Une équipe performante à votre service !



Nouveau
SCENIC !

E.D.A.M. S.A.S

CONCESSIONNAIRE

TÉL. : 01 64 49 61 61

www.reseau.renault.fr/montlhery

RENAULT
minute

L'entretien sans rendez-vous

Ouvert le samedi

Tél. 01 64 49 97 67

72, R.N. 20
91310 MONTLHÉRY



Parc et Jardins
Création - Entretien
Maçonnerie décorative - Elagage

Clôtures
Terrassement
Arrosage intégré

Quali Paysage

Guy QUENOUILLE et Fils
E-mail : quenouille2@wanadoo.fr
Internet : www.quenouille.fr

ATTENTION : A compter du 1/09/2006, changement d'adresse des bureaux :
41, Grande Rue • 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY
61, avenue des Champins • 91150 ETAMPES
Tél. : 01 64 94 12 88 - Fax : 01 69 92 74 64

S.B.E. GARNIFER SARL

Récupération de métaux - Location de bennes

Entreprises - Particuliers

TERRE - GRAVATS
MÉTAUX - DÉCHETS

6, Rte de Fleury, 91170 Viry-Châtillon
☎ 01 69 44 75 28 Fax 01 69 44 75 22
E-mail : seegarnifer@wanadoo.fr Port. 06 07 98 40 37

BISTROT DU BOUCHER

13, chemin de la Ville du Bois
91310 Montlhéry
Réservations : 01 69 01 79 57
Ouvert 7/7 • Accueil : 12h - 14h30 et 19h - 22h,
jusqu'à 23h vendredi et samedi soir
Fermeture le dimanche soir

Au cœur de la Cuisine Française

10% de réduction
vous seront offerts
sur l'addition

Offre valable uniquement au Bistrot du Boucher de Montlhéry* sur présentation de ce coupon. Non cumulable avec une autre promotion en cours.

www.bistrotcluboucher.fr



*Commerçant indépendant membre d'un réseau de franchise

Editorial

La rituelle cérémonie des vœux, le 7 janvier 2007, m'avait amené à vous rappeler, mes chers concitoyens, combien **ce début d'année allait être déterminant pour l'avenir de notre pays et aussi de notre ville.**

Je vous avais rapporté notre passion pour ce travail quotidien d'élu local et que ce sentiment loin de la déraison était l'expression de notre conviction, et que **les projets déjà aboutis étaient nécessaires pour le bien public.**

C'est fort de cette détermination et dans le respect de nos engagements que furent **approuvés, par le conseil municipal, le Plan Local d'Urbanisme et le vote du budget communal 2007.**

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) fonde Montlhéry de demain. Il est l'oeuvre concertée de la Ville et de ses élus. Trois années auront été nécessaires pour conjuguer les obligations de la loi solidarité et renouvellement urbain avec notre volonté d'augmenter les possibilités de stationnement en centre ville, d'assurer une meilleure circulation plus sécurisée et plus fluide des piétons, de réaliser un vrai boulevard urbain sur la RN 20, de créer de nouveaux espaces verts qui contribueront à améliorer cadre et qualité de vie.

La préparation du budget 2007 a été faite avec beaucoup de rigueur pour **contenir les impôts locaux aux taux des années précédentes**, c'est à dire bien inférieurs aux moyennes départementales et nationales. Cette politique est possible car l'endettement est faible et l'autofinancement important ce qui nous permet depuis plusieurs années d'assurer des investissements élevés.

Ce budget prévoit le financement **du Centre Culturel et Artistique qui doit ouvrir au début de l'année 2008.** Il est aussi consacré au financement des travaux nécessaires de création de trottoirs, de ralentisseurs, de voirie : rue des Moulins, chemin des Montjoies, rue Paul Fort, route de Marcoussis, rue Luisant, rue des Bourguignons, chemin de la Justice, rue de Longpont, etc...

Des postes importants du budget sont **affectés à l'équipement des écoles en restauration, insonorisation, isolation et chauffage.** Le restaurant scolaire assure une alimentation équilibrée et de qualité. Chaque enfant mange selon son appétit et reçoit à sa demande ou celle du personnel d'encadrement autant qu'il lui est nécessaire en complément tant en entrée, qu'en plat de résistance ou en dessert. Montlhéry fait partie de ces communes qui privilégie "l'instant repas", un moment où les enfants prennent le temps d'une alimentation équilibrée et non perturbée par des horaires contraignants.

Les tout petits ne sont pas oubliés puisqu'à la rentrée scolaire **la capacité de la crèche municipale sera portée de 15 à 20 places.**

Dés lors, il n'est pas surprenant de constater que ce budget et le PLU furent approuvés à un large consensus composée de l'équipe majoritaire "Maintenant l'Avenir " et la liste "Le Changement Utile pour Montlhéry" qui ont toujours manifesté leur volonté de contribuer à mieux vivre à Montlhéry.



Ce premier trimestre nous a apporté d'autres bonnes nouvelles conformément à nos vœux, **le futur Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) supprime le projet d'autoroute né en 1965 qui contournait la RN 20 de Longjumeau jusqu'au sud d'Arpajon (C6).** Cette disparition va permettre d'envisager la valorisation de ce secteur non constructible situé entre la Basilique de Longpont sur Orge et la Tour de Montlhéry.

Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est également prévu entre la RN20 et la gare de Massy. Ce TCSP devra être complété par l'implantation de parkings suffisamment importants pour permettre une meilleure fréquentation et libérer des places régulièrement occupées en centre ville et favoriser ainsi une meilleure chalandise pour nos commerces.

Au-delà de leur divergence politique, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, notre députée de la circonscription et Monsieur Olivier Thomas, Maire de Marcoussis, tous deux Conseillers Régionaux, ont oeuvré de concert pour faire aboutir ces projets essentiels pour notre canton.

Tous ces propos sont bien sérieux. Heureusement que vous êtes là, les enfants de Montlhéry et des communes voisines ! **Vous avez été si nombreux et si attendrissant à ce défilé du carnaval**, joliment grimés, vos costumes étaient éclatants, originaux, inattendus et vos yeux brillaient. C'est sûr nous recommencerons ! On y a perçu la main des papas, des mamans, des amis, des enseignants qui ne pouvaient manquer à votre joie.

Les membres de l'Office de Tourisme, les agents communaux, les élus du conseil municipal ont largement contribué à la réussite de la fête. Merci à tous pour la joie que vous nous donnez.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink on a white background. The signature is stylized and appears to read 'Lucien Pornin'. It consists of several loops and straight lines.

Lucien Pornin

Sommaire

Edito	1	Vie économique	
Arrêt sur image		Commerces et entreprises	17
Régiment du Train	3	Vie associative	
Brocante des Saltimbanques	4	Bal de la Pastourelle	18
Salon du livre	4	Patinage artistique à roulettes	18
Les Archers de la Tour	4	Les boulistes à l'honneur	19
Nouveau mini-bus de la Ville	5	Les anciens combattants	19
Détente au Centre de Loisirs	5		
Le rendez-vous des danseurs	5		
		Communiqué	
Evènement		Une page d'histoire : la Police Municipale	20
Carnaval 2007	6		
Carnaval de Stetten	6	Montlhéry se souvient ...	
La Maison du Patrimoine démarre sa saison	7	Le service public	21
Printemps des Poètes	7		
		Les élus de l'opposition s'expriment	22
Environnement			
Appel au civisme	8	Permanences de vos élus	23
Recycler, c'est gagner	8		
La collecte à Montlhéry	9	Etat Civil	
		État Civil	24
Vie du Conseil		Médecins de garde	24
Extraits des derniers conseils	10		
		Vie municipale	
Vie municipale		Conférence du CCAS	11
Conférence du CCAS	11	Les crèches du canton	11
Les crèches du canton	11	Budget 2007	12-13
Budget 2007	12-13	Réunion de quartier	14
Réunion de quartier	14	Le PLU est voté	15
Le PLU est voté	15	Constructions illicites	16
Constructions illicites	16	Le handicap, un droit, une place parmi nous	16
Le handicap, un droit, une place parmi nous	16		



Carnaval 2007

P. 6



Printemps des Poètes

P. 7



Tri sélectif

P. 8-9



Plan Local d'Urbanisme

P. 15



Vie associative

P. 18-19

rédaction - documentation - diffusion :
Mairie de Montlhéry
Directeur de la publication : Lucien Pornin, Maire
Responsable de la Rédaction :
Thierry Sutter, adjoint au Maire chargé de la Communication
Service Communication : **01 69 63 35 47**
Arnaud Sédira, Maxime Béhar, Ludovic Metz

Internet : www.montlhery.fr
mél : mairie@ville-montlhery.fr
communication@ville-montlhery.fr

Impression : Actis
tél. 03 23 50 64 00

publicité : Isabelle Amar Communication
tél. 01 45 78 88 14

2007 - Mairie de Montlhéry
Toute reproduction sous quelle forme que ce soit
est interdite sans l'autorisation de l'adjoint
au Maire chargé de la Communication.



**prochaine
parution**

Juillet 2007

Arrêt sur image

Un nouveau commandant pour l'Escadron de Base du 121e Régiment du Train

Dans la continuité des liens étroits qui unissent le 121e Régiment du Train à la Ville de Montlhéry, celle-ci a reçu dans le Parc de la Souche, **la passation de commandement entre le Capitaine Christophe Dupuy et le Capitaine Thomas de Laforcade.**

C'est en septembre dernier que le capitaine Dupuy et Monsieur le Maire, Lucien Pornin, avait renforcé les liens entre notre ville et le Régiment du Train, en signant le Pacte de Fidélité.

Appelé à d'autres fonctions, le Capitaine Dupuy passe le commandement au Capitaine de Laforcade.

Lors de la cérémonie, suivie par de nombreux Montlhériens, Lucien Pornin, a rappelé que l'on renouait **avec une tradition engagée par Jacques Lescure, voilà cinquante ans.**

Il a également souligné le bon niveau relationnel des échanges entre la Ville et le Régiment. Notamment grâce à la signature du Pacte "qui a pour vocation de renforcer le lien "citoyen, armée, nation" avec toutes les valeurs qu'il véhicule". D'autre part, il a annoncé au Colonel Carrey, que notre cité avait obtenu **l'accord des villes marraines pour que Montlhéry soit liée au Régiment.**

Compte tenu des prochaines échéances électorales, cet accord ne pourra intervenir qu'après les élections municipales de 2008.



Le Régiment du Train fête son 200e anniversaire

C'est en présence des autorités civiles que le Régiment du Train a fêté ses **200 ans d'existence.**

Créé par Napoléon Bonaparte en 1807, pour assurer la logistique de ses armées, **le Régiment est basé à Montlhéry depuis 1980.** Avec 1126 militaires actifs dont 135 femmes, le 121e assure notamment **le ravitaillement des forces françaises partout dans le Monde** (Golfe persique, Yougoslavie, Kosovo, Tchad, Afghanistan, Côte d'Ivoire, Liban...).

Présidée par le Général de corps d'armée **Jean-Loup Moreau**, commandant la force logistique terrestre et placée sous les ordres du colonel **Eric Carrey**, commandant le 121e Régiment du Train, la cérémonie est revenue sur les grandes étapes historiques qui ont marqué le Régiment (Rubrique "Découvrir la ville/Ses environs" du site internet de la ville : www.montlhery.fr)



Chant du 121e Régiment du Train (Paroles du Colonel Carrey)

Nous les soldats de la Semeuse,
Héritiers des anciens de Meuse,
Nous garderons à Montlhéry
L'esprit qu'ils nous ont transmis

Nous les soldats de la Semeuse,
Héritiers des anciens de Meuse,
Nous garderons à Montlhéry
L'esprit qu'ils nous ont transmis

Entretenons leur belle flamme,
Ici nous forgerons nos armes
Et servons du Golfe à l'Afrique
En experts logistiques

Et sur les routes des Balkans
Par les chemins de l'Afghanistan
Nous portons haut nos traditions
Au volant de tous nos camions

"Transporte et combats" dans l'honneur
Là où flottent nos trois couleurs
Et si tu payes la victoire
Nous saluerons ta mémoire

Arrêt sur image

La brocante des Saltimbanques

Convivialité et échanges étaient au programme de ce nouveau **vide-grenier organisé par l'association des Saltimbanques**.

C'est par un temps radieux, que les promeneurs et les chineurs plus confirmés ont pu arpenter la place du Marché à la recherche d'objets insolites et parfois très convoités.

Une nouvelle fois très appréciée du public, **cette manifestation attire d'année en année de plus en plus de monde**.



Le tour du Monde de Maud Fontenoy vu par les enfants

Des jeunes Montlhériens au salon du livre

En avant pour un voyage dans le monde palpitant de la littérature enfantine. Durant une semaine, **le salon du livre de Saint-Germain-lès-Arpajon, fut pour beaucoup d'enfants dont 4 classes (CP et CE2) de l'école Mirablon, un voyage dans le monde fantaisiste de bon nombre de leurs héros.** Partenaire de la manifestation, la Ville par l'intermédiaire de la Caisse des écoles, verse une aide de 600 € au salon.

Nos petits lecteurs sont donc partis à la rencontre de leurs auteurs préférés, et ont aussi participé à leur manière en rendant hommage à Maud Fontenoy, marraine de cette 8e édition.

En effet, **les CP ont conçu une oeuvre d'art plastique symbolisant le périlleux tour du monde de la navigatrice.** Leur création fut affichée dans les travées du salon.

Toujours aussi attendu par les enfants, ce salon a été une réussite. A ce titre, remercions les organisateurs ainsi que les professeurs. A n'en pas douter, les enfants attendent la prochaine édition avec impatience !



Le saint patron des archers dignement fêté

L'année a tout juste commencé et **déjà deux moments forts en émotion à la Compagnie des Archers de la Tour**.

En effet, fidèle aux traditions, elle a célébré la Saint Sébastien, patron des archers, le 21 janvier.

Ce fut l'occasion de se réunir et de passer un bon moment. Le gagnant est celui qui a planté une flèche le plus près d'un point caché au dos du blason. **André Herfort (pour les adultes) et Alexandre Fabry (pour les jeunes) sont les vainqueurs de cette année.**

Souvenirs de cette fête en photos sur le site de la Compagnie.

Au Championnat Départemental, qui a eu lieu à Morangis, les 3 et 4 février, Emmanuel Deseez est monté sur le podium.

Après avoir été second au classement lors des qualifications, catégorie vétéran arc classique, c'est la première place qu'il décroche à la suite des duels.

Félicitations aux vainqueurs, sans oublier les nombreux bénévoles qui organisent ces compétitions.



Gérard Nivet - Président

Un nouveau mini-bus pour la Ville

A l'initiative de Thierry Sutter, Adjoint au Maire chargé du développement économique, la Ville vient de se doter d'un nouveau mini-bus.

Lors de la réception de ce nouveau moyen de transport communal, Lucien Pornin, Maire, a souligné que **"le financement avait été réalisé en partie, grâce au partenariat des industriels et commerçants locaux avec la mairie"**.

L'utilisation de ce véhicule répond à des besoins quotidiens tels que **le transport de nos séniors et pour nos associations sportives et culturelles**.

Remerciements aux entreprises qui ont apporté leur soutien (Bricoman, Katline Boutique, Prunevieille, La Côté de Boeuf, Minotor 91, Gge Paulmier, Etablissement Blanchet, TPE, Eneria, SPB, Mac Donalds, Banque populaire, ES Groupe, Gge AGM).

Ainsi cette participation a permis d'apporter un financement de 7 000 € sur les 19 000 €, correspondant au montant total du véhicule.



Détente et amusement au Centre de Loisirs



L'équipe du centre, sous la direction de Wilfrid Tsila, a une nouvelle fois redoublé d'imagination pour mettre en place de nombreuses activités.

Ainsi que ce soit durant l'accueil périscolaire, les mercredis ou les vacances de février, les enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer.

Parmi la multitude d'animations, **les enfants ont pu fouler les planches** en interprétant des sketches ou des chansons, avec pour le plaisir de ces apprentis artistes, la participation de certains parents.

Toujours sur le même principe et pour sensibiliser les petits à certains problèmes, les animateurs ont organisé **des débats mis en scène par les enfants eux même**, sur des thèmes aussi variés que la violence, le racket, l'enlèvement...

Puis à l'approche du carnaval, les enfants se sont amusés à concevoir le bineau. Bourrage de paille, confection du costume, maquillage, chacun participa à la naissance du plus populaire personnage du carnaval.

Jeux de société, piscine, volley, activités manuelles ... vinrent agrémenter des journées déjà bien remplies.

Le rendez-vous des danseurs

5 fois par an, la salle des fêtes se transforme en piste de danse lors des désormais **traditionnels thés dansants et cabarets du CCAS**.

Ce 20 mars, à nouveau près de **120 personnes se sont réunies pour partager cette après-midi**. Au programme café, petits fours et biensûr danses chaloupées au rythme de l'orchestre.

Valse, tango ou rumba, chacun a pu s'exprimer en s'adonnant à son loisir préféré. Et pour ceux qui préféreraient bavarder, c'était assis autour d'un café qu'ils pouvaient échanger.

Nous vous rappelons que ces thés dansants sont **ouverts à tout le monde**, sans condition d'âge.

Renseignements auprès du CCAS : **01 64 49 53 39**.



Evènement

2500 personnes défilent dans la ville

La sentence était connue d'avance !

Mais peu importe. Comme tous les ans, le public a répondu présent, pour assister au jugement du sieur Binaud, non sans avoir auparavant, joyeusement paradé dans les rues de la ville.

Costumes excentriques, maquillage délirant, rythmes endiablés, **tous les ingrédients étaient rassemblés pour faire de ce 24 mars un moment inoubliable.**

Depuis 2 ans, la Ville en partenariat avec l'Office de Tourisme, organise le carnaval le samedi matin, afin de faciliter la venue des plus jeunes. **Plus de 2500 marcheurs dont 1500 enfants ont ainsi pu donner un ton multicolore aux rues de notre cité.**

Des déguisements les plus variés aux musiques plus entreprenantes les unes que les autres, le spectacle fut au ren-



dez-vous. Entre cris de joies et acclamations, le tour de la ville fut rondement mené, et ceci jusqu'à la mairie pour voir flamber celui que tout le monde attendait : le binaud (**préparé avec talent par les petits du centre de loisirs**).

Nous remercions **les enseignants, les membres de l'Office de Tourisme et les nombreux bénévoles** pour avoir si bien orchestré cette journée.

Des Montlhériens au carnaval de Stetten



Cette année encore une délégation du jumelage s'est rendue au Carnaval de Stetten afin d'y représenter notre ville.

Le Maire de Stetten, Gregor Hipp, nouvellement réélu en janvier 2007, a rendu hommage aux Montlhériennes et Montlhériens présents, lors du traditionnel discours d'ouverture des festivités.

Le carnaval dure 3 semaines. Seules les communes à tendance catholique comme Stetten aKM, et celles environnantes organisent à tour de rôle des bals costumés, ainsi que des défilés très colorés. Chaque ville a un costume différent, et participe aux défilés des autres. Le temps fort est le jeudi avant Mardi Gras dit "jeudi sale". Avec un réveil en fanfare des habitants, vers 6h du matin, ils se rendent à la mairie pour la destitution du maire. Ensuite est amené "l'arbre des fous" (d'environ 25 m) qui est hissé uniquement à l'aide de cordes et de batons par les jeunes ayant 20 ans dans l'année.



La Maison du Patrimoine démarre sa saison

Pour démarrer l'année 2007, le Service Culture et Patrimoine a offert aux Monthériens **une exposition sur la vie quotidienne des paysans gallo-romains.**

Réalisée et prêtée par le Service du Patrimoine Culturel du Conseil Général de l'Essonne, cette exposition a attiré de nombreux visiteurs et aura permis à **12 classes de CE2 (2 du Sacré Coeur, 2 de l'école primaire Mirablon et 8 d'Athis-Mons) de compléter leur programme scolaire.**

Ainsi c'est à travers plus de 130 objets archéologiques que le public a pu découvrir les travaux des champs, les méthodes d'élevage, les habitudes alimentaires...

Les écoliers ont pu aussi jouer les scientifiques au sein de l'espace microscope, en analysant des fragments de pain datant de 1500 ans, des huîtres antiques ou des faiselles à fromage.

Jeux interactifs, objets insolites, visite guidée et anecdotes croustillantes, ont fait de cette exposition un moment très apprécié.



Un Printemps des Poètes à destination des plus jeunes



L'hiver cédant sa place au printemps, le mois de mars est pour de nombreux auteurs propice à l'éclosion de nouveaux écrits.

Le Printemps des Poètes est là pour le rappeler.

Ainsi, la Maison du Patrimoine a **rendu hommage au plus grand fabuliste de notre histoire, Jean de la Fontaine.**

C'est à partir du très riche héritage littéraire qu'il a laissé que Ghislaine Le Chippey, Adjointe au Maire chargée de la culture et le service patrimoine ont organisé cette nouvelle exposition.

Destinée aux 6-12 ans celle-ci mettait en avant 4 fables du célèbre auteur :

- Le corbeau et le renard
- La cigale et la fourmi
- La grenouille et le boeuf
- Le lion et le rat

Dans un décor évoquant "le jardin du poète", **les enfants ont mené l'enquête** pour retrouver des mots manquants aux fables de l'auteur et cachés dans l'exposition.

Une fois l'énigme résolue, c'est à cloche-pied, qu'ils ont

parcouru **un jeu de l'oie géant retraçant la vie et l'époque du poète.**

Plus loin, un "arbre à maximes" les attendait, offrant aux petits visiteurs **un élément de réflexion autour des morales propres à Jean de la Fontaine.**

Tout au long de l'exposition, des jeux et des manipulations permettaient aux enfants, de saisir toute la réalité et l'actualité de ces fables.

Une exposition ludique et très riche en enseignement pour les 500 scolaires qui sont venus à la Maison du Patrimoine.

L'oeuvre de La Fontaine a donné des idées à nos jeunes. En témoigne, cet extrait écrit par les élèves de CM1 de l'école du Sacré Coeur.

*Maître Molière sur sa scène adorée
Répétait et jouait sa pièce préférée
Maître Fontaine par les mots attirés
Lui tint à peu près ce langage !
"Hé ! bonjour Monsieur Poquelin
Que vous êtes comique ! Que vous me semblez drôle !
Sans mentir si votre zèle se rapporte à votre imagination
Vous êtes le Phénix de tous les comédiens"
A ces mots, Maître Molière ne se sent plus de joie
Et pour montrer son beau talent
Il ouvre ses mains et laisse tomber son texte.
Maître Fontaine s'en saisit et dit :
"Mon bon Monsieur
Apprenez que tout flatteur
Vit au dépens de celui qui l'écoute.
Cette répétition vaut bien un hommage
Sans doute
Maître Molière, joyeux et content
Jura et remercia de ce beau compliment.*

Appel au civisme

des propriétaires de chiens

Avoir un chien en milieu urbain implique d'observer certaines règles (**apprentissage de la marche en laisse, respect des passants et de la propreté**). Or, ces conditions pour assurer une bonne cohabitation entre les habitants ne sont pas toujours remplies.

Qui n'a jamais pesté contre les chiens en marchant dans une crotte ou en constatant nos trottoirs ou un espace vert souillés ? Au-delà de la gêne causée, l'aspect sanitaire a son importance, notamment pour les lieux fréquentés par les jeunes enfants.

Mais qui est le premier responsable : le chien ou son maître ? **Il s'agit surtout d'une question d'éducation...**

Ramasser les déjections de son chien n'est pas un acte dégradant. Au contraire, il marque le respect que chaque propriétaire peut avoir pour les autres et l'environnement. **Par ce geste on garde sa ville propre. C'est donc l'image d'un quartier, d'une ville qui se joue.**

Des sacs plastiques et de pinces à crottes **sont à votre disposition en mairie, aux Services Techniques.**

En conclusion, veillez à laisser des sachets près de la porte d'entrée ou de la laisse de votre animal. **Et, à chaque promenade, pensez à les prendre.**



Déchets :

recycler, c'est gagner !



Aujourd'hui chaque français produit plus d'un kilo de déchets par jour. Consommation accrue, démographie en augmentation... **ces déchets deviennent plus nombreux et plus diversifiés.**

Des solutions pour pallier le problème ont vu le jour : collecte, tri, traitements des déchets, recyclage...

Depuis 1996, Montlhéry a opté pour le tri sélectif. Dans les rubriques à suivre, nous vous invitons à faire le point sur les comportements essentiels à adopter pour tier efficacement.

Pourquoi trier ses déchets ?

- **protéger l'environnement** en limitant le gaspillage des ressources na-

turelles. Par exemple plus il y aura de papier recyclé, moins il y aura d'arbres abattus pour servir à la fabrication du papier.

- **lutter contre la pollution** : chacun d'entre nous produit plus de 420 kg/an de déchets. Tout ce qui est recyclé n'est pas brûlé, limitant d'autant la pollution due aux incinérateurs.

- **un intérêt économique certain** : moins de déchets brûlés, c'est limiter considérablement le coût d'un tel traitement. Quand au recyclage lui-même, c'est une industrie en pleine expansion qui génère un nombre croissant d'emplois (collecte, conditionnement, transformation...).

La collecte à Montlhéry

Ordures ménagères

tous les mardis et vendredis

Le dépôt des ordures ménagères sur la voie publique n'est autorisé qu'à partir du **lundi 16h30** pour la collecte du mardi matin, et qu'à partir du **jeudi 16h30** pour la collecte du vendredi matin.

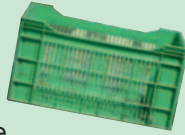
Tri sélectif

tous les mardis

Caissette verte

On met : sans bouchon, ni capsule, ni couvercle : les bouteilles, les bocaux de conserve, les pots (confitures, bébé, yaourts) et les flacons de shampoing, de gel douche, de sels de bain qui sont en verre.

On ne met pas : la faïence, les pots en terre, la vaisselle cassée, les ampoules électriques : ce ne sont pas des emballages.

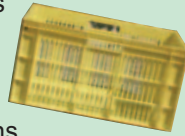


Caissette jaune

On met : avec les bouchons, les bouteilles et flacons en plastique de toutes tailles : les bouteilles de soda, d'eau ou de lait, les flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide-vaisselle, les conteneurs à vin, les flacons plastique de shampoing, de bain moussant, de gel douche quelle que soit leur taille.

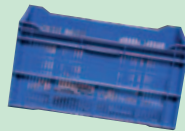
On met : sans les laver mais en les vidant bien : les briques alimentaires, même avec leurs bouchons, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols (même ceux de la salle de bain), les barquettes en aluminium, les boîtes et leurs sur-emballages en carton.

On ne met pas : les sacs plastique, les petits emballages en plastique tels que les pots de yaourts, de crème fraîche ou les barquettes en polystyrène, tout ce qui contient des restes, les couches culottes, les papiers salis ou gras, les barquettes sales, les mouchoirs en papier et autres articles hygiéniques, les films plastiques enveloppant les revues et les emballages.



Caissette bleue

On met : sans les films plastiques, les journaux, magazines et revues.



Pour vous procurer un bac, il vous suffit de le demander en mairie, aux Services Techniques.

La poubelle

On met : tout ce qui est périssable, tout ce qui n'entre pas dans les caissettes jaunes, bleues ou vertes et tous les emballages sur lesquels on a un doute !

On ne met pas : tout ce qui peut être recyclé.



Objets encombrants

le 2^e lundi de chaque mois

Le dépôt des encombrants n'est autorisé sur la voie publique que **le dimanche veille du 2^e lundi du mois à partir de 16h30**.

Déchets végétaux

tous les lundis, d'avril à novembre

Ramassage jusqu'au 26 novembre 2007

Le dépôt des déchets verts n'est autorisé que les dimanches à partir de **16h30** pendant la période de ramassage.

Rappel : A Montlhéry, il est interdit de brûler les déchets végétaux. Nous vous rappelons que les sacs doivent être ouverts (un contrôle visuel est effectué) et que les branchages doivent être fagotés avec une longueur n'excédant pas 1,2 mètres.

Déchets ménagers spéciaux

tous les lundis matin de 9h à 12h
et le 3^e samedi du mois de 9h à 12h

On met : acides, aérosols, peintures, radiographies, solvants, huiles minérales, etc.

enceinte des services techniques
(entrée rue de la Chapelle, après le n°16).

Autres déchets non collectés

Les lundis, mercredis, vendredis et samedis
de 9h - 12h15 et de 14h - 18h
Le dimanche de 9h - 12h

déchetterie de Nozay

Chemin de la Poupardière - tél : 01 69 63 90 21

Ce service est assuré gracieusement
pour les particuliers uniquement.



Collecte des déchets : facilitez leur le travail !

Le stationnement dans certaines rues étroites appelle à une certaine vigilance de la part des riverains et usagers de la route, au risque sinon d'empêcher le passage des camions de

collecte des déchets qui sillonnent la ville au petit matin.

Pensez également au personnel qui s'occupe de ramasser nos déchets.

Au volant, soyez prudents et patients !

Extraits du Conseil Municipal du 6 mars 2007

Le 6 mars 2007, à 21 heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie de Montlhéry, sous la présidence de Monsieur Lucien Pornin, Maire.

AFFAIRES FINANCIÈRES :

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES :

La commission dresse le constat de l'état

d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La composition de la commission est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2007 :

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations générales budgétaires du budget de la ville, pour l'exercice 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Extraits du Conseil Municipal du 26 mars 2007

Le 26 mars 2007, à 21 heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie de Montlhéry, sous la présidence de Monsieur Lucien Pornin, Maire.

AFFAIRES FINANCIÈRES :

BUDGET DE LA COMMUNE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007 :

Taxe d'habitation : 12,41 %

Taxe foncière : 10,86 %

Taxe sur le foncier non bâti : 64,92 %

Le Conseil Municipal décide le vote pour l'année 2007, par 24 voix pour et 4 abstentions (celles de Mmes Robert, Tran, MM. de Korody Katona, Queant) et de fixer à la somme de 2 336 155 € le produit fiscal attendu des impôts locaux au titre de l'exercice 2007.

SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS (2007) :

Le Conseil Municipal décide, par 24 voix pour et 2 abstentions (celles de Mme Robert, M. de Korody Katona), de fixer les subventions municipales qui seront versées aux organismes publics et aux associations, au titre de l'année 2007.

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation de 30 677 € à l'école du Sacré-Coeur (en fonction du nombre d'enfants domiciliés à Montlhéry et inscrits en classes élémentaires).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 46 000 € au Conservatoire de Musique et de 97 900 € à l'Office de Tourisme.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2007 :

Monsieur Mantel propose d'appliquer une mise à niveau de 2% sur les tarifs de la bibliothèque, des concessions de cimetière et

de redevance d'occupation du domaine public, applicable à compter du 1er avril 2007. En ce qui concerne les transports scolaires, les tarifs adoptés seront applicables à la rentrée l'année scolaire 2006/2007.

Le Conseil Municipal adopte, par 24 voix pour et 4 abstentions (celles de Mmes Robert, Tran, MM. de Korody Katona, Queant) l'actualisation des tarifs.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : SURTAXE SUR L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2007 :

Monsieur Mantel rappelle que le Service Public de l'Assainissement a été délégué, fin 2002, à la Société Lyonnaise des Eaux France. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le taux de 0,1031 €/m³ pour l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal décide, par 27 voix pour et 1 abstention (celle de Mme Pichon), que le montant de la surtaxe "Assainissement" est fixé à 0,1031 € par m³ pour l'année 2007.

PROJET DU BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2007 :

Section fonctionnement : 6 645 213 €

Section investissement : 5 737 221 €

Le programme de dépenses d'investissement sera orienté prioritairement sur :

- L'exécution du Contrat Régional, pour le Centre Culturel et Artistique,
- Les bâtiments scolaires (cuisine, équipements, mobilier, insonorisation des salles du restaurant, chaudière),
- La sécurité des piétons et la circulation (rue des Moulins, Chemin de la Justice, rue de Longpont, Rue des Bourguignons),
- L'embellissement des espaces publics : plantations et élagage, signalisation, éclairage (Rue de la Plaine, Rue Paul Fort, Boulevard du Téméraire, Rue des

Moulins),

- Stade d'honneur (arrosage automatique). Les autres dépenses d'investissement seront liées à l'amélioration de la voirie et des équipements publics.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de la commune pour l'exercice 2007, par 24 voix pour et 4 abstentions (celles de Mmes Robert, Tran, MM. de Korody Katona, Queant).

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2007 :

Monsieur Mantel expose que le budget annexe de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

- Section d'investissement : 121 800 €

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de l'annuité provenant de l'ex District Urbain de Linas-Montlhéry et qui a fait l'objet d'une répartition définitive entre les communes de Linas et Montlhéry.

- Section d'exploitation : 225 735 €

Le Conseil Municipal vote le budget annexe du Service d'Assainissement pour 2007, par 24 voix pour et 4 abstentions (celles de Mmes Robert, Tran, MM. de Korody Katona, Queant).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Les délibérations
et le procès verbal
de chaque
Conseil municipal
sont affichés en Mairie
et disponibles sur
www.montlhery.fr



Conférence-débat : Comment prévenir les chutes

Mardi 23 janvier, une nouvelle conférence organisée par le CCAS s'est tenue au Foyer Georges Brassens.

Claude Pons, Adjoint au Maire, a de nouveau sollicité Monsieur Guillaume Besse, Docteur à la Faculté de Médecine de Paris, et membre de la société de Gériatrie et de Gériatrie d'Île de France.

La Fédération Gymnastique Volontaire, présidée par Madame Joëlle Navez, a **souhaité apporter des solutions à cette prévention en s'associant à la conférence**. Sachant que plus de 2000 chutes par an nécessitent une hospitalisation (fractures du col du fémur, bras, poignets étant les plus fréquentes), il semble primordial **de rappeler ou d'initier les Montlhériens aux précautions qu'il faut prendre pour les éviter**.

Par un discours clair et accessible, le Docteur Guillaume Besse a tout d'abord expliqué le mécanisme de l'équilibre (rôle de l'oreille interne) et exposé les différentes causes qui peuvent entraver ce mécanisme et entraîner la chute.

Ses principaux conseils :

- Structure fondamentale du maintien de notre corps : il faut veiller à l'état de nos pieds (douleurs, changements osseux nécessitent une visite chez un podologue).
- Surveillance de son acuité visuelle (dépistage du glaucome, cataracte).

- Respecter une bonne alimentation riche en protéines (viande, poisson, laitage pour un bon maintien musculaire).
- Consulter en cas de fatigue chronique (éviter l'abus de somnifères qui favorisent l'engourdissement).

- Reconsidérer son habitat et l'améliorer (téléphone sans fil, tapis fixés au sol, chambre bien éclairée, salle de bain avec accoudoirs, siège dans la baignoire).

Pour faire face à d'éventuels travaux d'aménagement, un plan de financement peut être envisagé en fonction de ses revenus.

- Pratiquer régulièrement une activité sportive pour maintenir un bon tonus musculaire.

La fédération Gymnastique Volontaire rappelle qu'elle propose **de nombreux cours adaptés à tous publics**. Les **cours de sophro-relaxation** permettent à beaucoup de retrouver une détente physique et morale et de vaincre aussi l'isolement. Ces cours sont aussi accessibles aux personnes à mobilité réduite (Contact : 06 80 21 89 40).

Rappelons également que ces conférences ont lieu régulièrement toute l'année et traitent de sujets très variés (la diminution de l'acuité visuelle, de l'audition, les modifications du sommeil avec l'âge...)

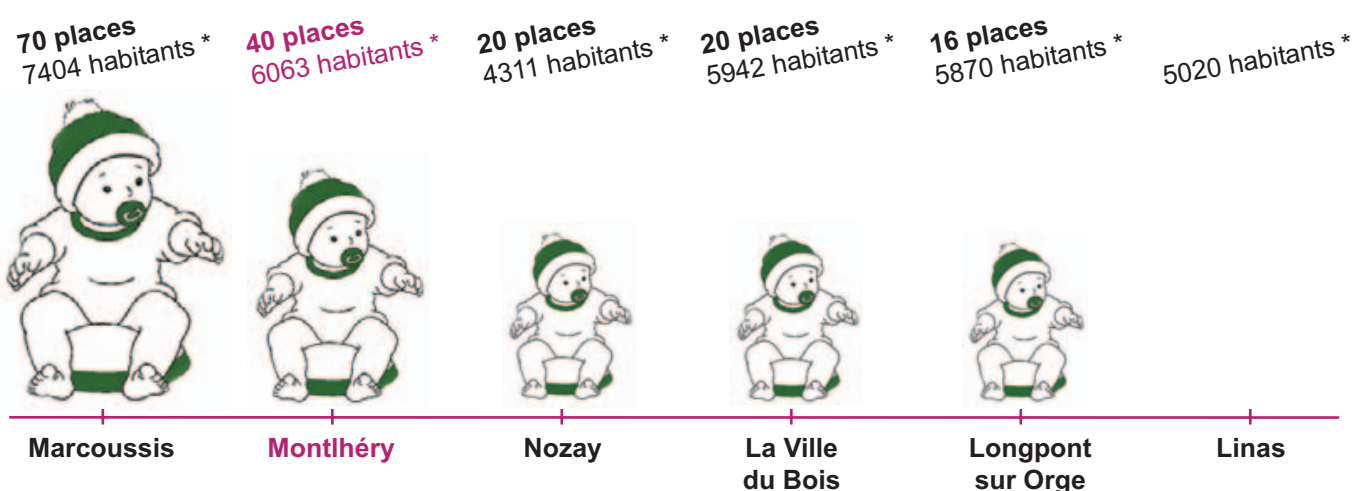
Programme complet au CCAS (01 64 49 53 39).

Les crèches collectives du canton de Montlhéry

Vous recherchez un mode **de garde régulier** pour vos enfants ? Plusieurs structures sont à votre disposition dans le canton et plus particulièrement à Montlhéry. La ville est dotée **d'une crèche municipale (15 places + 5 supplémentaires dès la rentrée scolaire 2007) et d'une crèche parentale (20 places), soit un total de 40 places**.

Les assistantes maternelles complètent ce mode de garde régulier des enfants. Chaque commune dispose d'une liste officielle agréée par les services de la protection maternelle et infantile (PMI).

La commune de **Saint Jean de Beaugard** (300 habitants) n'est pas dans le tableau mais elle contribue à la Communauté de Communes de Limours qui gère une crèche et dispose donc d'un accueil pour ses habitants.



* Source : annuaire des Maires de l'Essonne

Un budget maîtrisé et ambitieux



En 2007, comme les années précédentes, **les taux d'imposition communaux ne seront pas augmentés**. Le taux d'enlèvement des ordures ménagères sera même en diminution.

Après une année 2006 en excédent, **notre budget 2007 de fonctionnement présente un solde largement positif (802 050 €)** qui permettra d'autofinancer une bonne partie de notre programme d'investissement.

Un ambitieux programme d'investissement de 5 300 400 € va concerner la construction du Centre Culturel et Artistique, les travaux de rénovation dans les écoles (insonorisation, isolation et chauffage), la sécurité des piétons et la circulation (rue des Moulins, chemin des Montjoies, rue Paul Fort, route de Marcoussis, rue Luisant, rue des Bourguignons, chemin de la Justice, rue de Longpont).

Jean-Benoît Mantel,
Adjoint au Maire,
chargé des finances



Budget 2007 :

Le Conseil Municipal du 26 mars 2007 a approuvé le budget 2007 de la commune avec 24 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Mmes Robert, Tran, MM. de Korody Katona, Queant).

Le budget total de la commune s'élève à **12 382 434 €**

Les crédits sont ventilés en 2 sections :

1- section de fonctionnement : 6 645 213 €

2- section d'investissement : 5 737 221 €

Détail de la section de fonctionnement

DEPENSES

- Dépenses de personnel : 3 040 037 €

Elles concernent les salaires des employés communaux affectés dans les différents services (services techniques, administratifs, Centre de Loisirs, Maison de la Petite Enfance, agents spécialisés des écoles, restauration scolaire...).

- Dépenses de fonctionnement courantes : 1 678 025 €

Il s'agit des charges de chauffage, d'électricité, d'entretien de voirie et des espaces verts, de transport scolaire, d'alimentation pour le restaurant scolaire, d'éclairage public, des frais postaux et de téléphone...

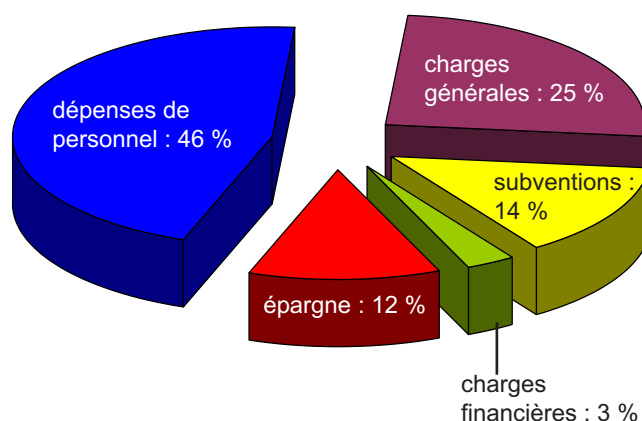
- Contributions et subventions : 927 653 €

La ville de Montlhéry doit verser chaque année une participation aux syndicats intercommunaux auxquels elle adhère (SIVOM, SIRM, syndicat des Transports... etc).

La ville subventionne également les différentes associations qui participent à l'animation locale et aux activités liées aux sports pour le jeunesse et à la culture (**220 534 €**).

Enfin, elle subventionne le CCAS (**187 500 €**) et le budget annexe des écoles (**54 832 €**).

Depenses de fonctionnement : 6 645 213 €



Maîtrise des dépenses et investissements dynamiques !

- Charges financières : 197 448 €

Il s'agit des intérêts annuels de la dette en cours de la ville pour les emprunts réalisés pour les travaux d'investissement.

- Epargne et dotation aux amortissements : 802 050 €

Cette épargne est affectée prioritairement au remboursement du capital de l'annuité de la dette (436 821 € en 2007) et le solde permet de payer les travaux d'investissement sans recourir à l'emprunt.

RECETTES

- Impôts et taxes : 4 155 681 €

Il s'agit principalement du produit des 3 taxes communales dont les taux ont été maintenus au même niveau que 2006.

taux communaux 2007	moyenne départementale
TH : 12,41 %	TH : 15,48 %
TF : 10,86 %	TF : 17,14 %
TFNB : 64,92 %	TFNB : 59,93 %

Glossaire : TH : taxe d'habitation, TF : taxe foncière
TFNB : taxe foncière non bâti

- Dotations et subventions : 1 415 721 €

Les principales subventions attribuées à la ville concernent :
1- La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat :

856 436 €

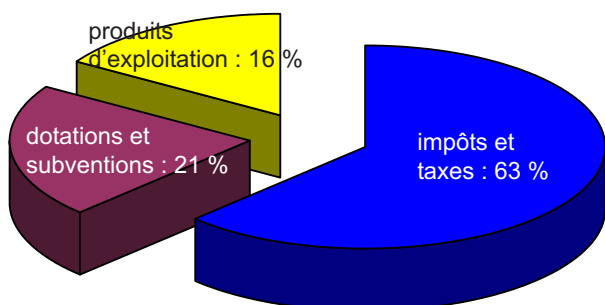
2- Subventions de fonctionnement versées par la CAF pour la crèche et le centre de loisirs : **249 820 €**

3- Subventions de fonctionnement versées par le Département pour les transports scolaires et la crèche : **143 000 €**

- Produits d'exploitation : 1 073 811 €

Il s'agit des différentes recettes facturées aux utilisateurs des services publics (restaurant scolaire, crèche, loyers des bâtiments communaux... etc).

Recette de fonctionnement : 6 645 213 €



Détail de la section d'investissement

- DEPENSES :

- Remboursement de la dette : 436 821 €

- Acquisitions et travaux : 5 300 400 €

Les opérations d'investissement de l'année 2007 concernent principalement :

Le Contrat Régional :

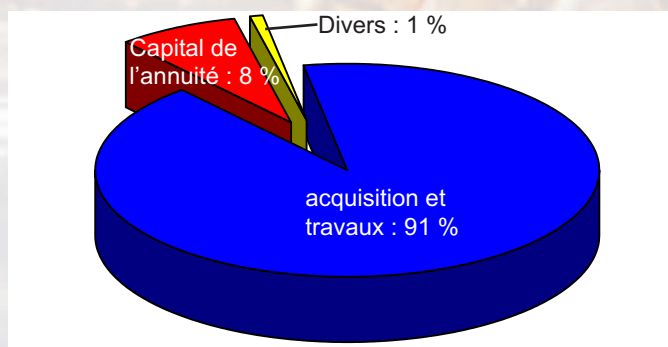
(Centre Culturel et Artistique).

Les dépenses nouvelles :

(agrandissement de la cuisine centrale, amélioration de l'éclairage public, rénovation des voies et trottoirs).

- Divers : 50 000 € (subventions d'équipement)

Dépenses d'investissement : 5 737 221 €



RECETTES

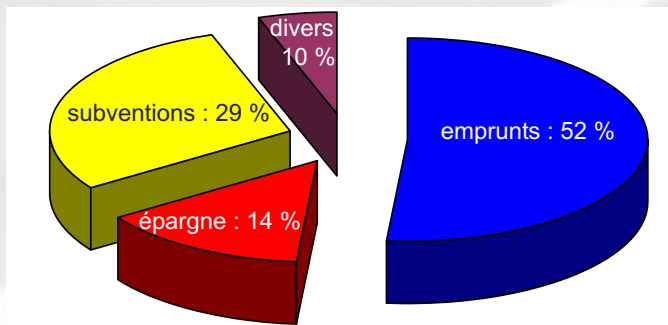
- Les recettes internes : 1 112 500 €

On retrouve l'épargne dégagée en section de fonctionnement et la Dotation aux Amortissements (802 050 €) ainsi que le remboursement de la TVA et la Taxe Locale d'Équipement (310 000 €).

- Les recettes externes : 4 625 171 €

Il s'agit de subventions d'investissement accordées par l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional (1 669 171 €) et l'emprunt d'équilibre (2 956 000 €).

Recettes d'investissement : 5 737 221 €





Réunion du quartier Sud-Ouest

“Motivation, information, écoute et échanges sont les caractéristiques positives des réunions de quartier”.

Le 10 février, les habitants du Sud-Ouest de notre ville étaient, une fois de plus, très nombreux à s'être déplacés à l'invitation de Ghislaine le Chippey et de Jean-Pierre Gauché, Adjoints au Maire en charge du quartier, ainsi que de Lucien Pornin, Maire de Montlhéry.

Après une présentation générale sur les projets et les réalisations dans le coeur de ville, la réunion s'est orientée vers les études et les aménagements en cours et à venir dans le quartier Sud-Ouest :

- **Le revêtement des trottoirs au droit des “Grandes vignes”.** Des problèmes d'eaux pluviales venant de Marcoussis ont occasionné un retard dans l'appel d'offres. Mais les travaux doivent être réalisés pour la fin 2007.

- **Les 27 maisons “locatives aidées”** (26 F4 et 1 F5) viennent de commencer, elles seront livrables pour le 1er trimestre 2008. Elles sont destinées à des familles dont le ou les employeurs cotisent au “1% Patronal”. La ville bénéficiera d'une pré-annonce permettant de favoriser un maximum de familles Montlhériennes. **Monsieur le Maire peut recevoir d'ores et déjà les demandes.**

- **L'aménagement d'un arrêt de cars scolaires avec abris,** Chemin des Bezones, est en cours. L'objectif est de sécuriser les enfants lors de leur attente en réduisant la vitesse des voitures. L'aménagement comprendra un rétrécissement de la voie et la pose de 2 ralentisseurs, un en amont et l'autre en aval de l'abris bus.

- **Le “tourne à gauche” au centre de la RN20** est maintenant validé par le Ministère de l'Équipement. Depuis début 2006 cet axe est sous la responsabilité du Département. Les crédits nécessaires aux travaux sont, paraît-il, transférés. C'est donc L'UTT-Ouest qui succède à la DDE pour l'exécution de ce chantier. Nous espérons que le budget nécessaire sera voté cette année. Le réaménagement de la place de l'Europe reste attaché à l'exécution de ces travaux. Le tracé des voies dans ce secteur sera adapté afin de fluidifier le trafic, il sera **présenté lors de la prochaine réunion.**



Après la place de l'Europe, la pointe Paul Fort, **c'est aujourd'hui le carrefour RN20/RN446** qui est l'objet d'une prospection immobilière. Le Plan d'Occupation des Sols de 1988 (POS) prévoyait que ce secteur deviendrait progressivement le centre de la ville avec un Coefficient d'Occupation au Sol (COS) de 1,5, ce qui est en passe d'être vrai aujourd'hui. C'est précisément ce secteur qui s'agite actuellement. Afin d'en maîtriser l'aménagement ainsi que les conséquences de l'arrivée d'une population supplémentaire, dès novembre dernier, la ville a lancé **la mise en oeuvre d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE)** sur la totalité de cette zone. Cette disposition permet à la ville, de reprendre le contrôle de cette opération, de définir les conditions de l'aménagement et de faire supporter à l'aménageur les équipements nécessaires à la population à venir.

A Montlhéry nous avons l'habitude de gérer notre niveau d'équipement en instaurant des PAE, ce fut le cas pour “Le Cour des Messageries”, les “Grandes Vignes” et plus récemment la “Rue de Paris”. C'est ainsi que le centre de loisirs, le restaurant scolaire, les aménagements routiers route de Marcoussis ont été réalisés. De la même manière, c'est-à-dire sans bourse déliée pour la commune, que seront réalisés les trottoirs de la route de Marcoussis, le Pôle Multi accueil Petite Enfance, l'agrandissement de l'école maternelle et la construction d'un nouveau gymnase.

Avant le dépôt global d'un permis de construire et afin que chacun, notamment la population riveraine, puisse juger le projet dans son ensemble, celui-ci sera présenté **en réunion publique d'ici l'été 2007** par l'architecte auteur de l'étude. De nombreuses questions ont porté sur le stationnement, la largeur des trottoirs, la circulation piétonne et l'accès des handicapés. Lucien Pornin, Maire de Montlhéry, a tenu à informer les participants qu'il venait de désigner Michel Metz, Conseiller Municipal, comme responsable de la mise **en conformité de la ville par rapport à la loi sur le handicap** qui est applicable depuis le 1er janvier 2006. Ainsi progressivement, jusqu'en 2013, tous les lieux publics, tous les quartiers permettront à toutes les formes et tous les niveaux d'handicapés de circuler plus facilement dans notre ville.



- **Les travaux du “Clos du Poète”** sont commencés depuis l'été dernier, ils devraient durer jusqu'au 2ème semestre 2008. La rue Paul fort et le carrefour du Chemin de la Perrière vont être reprofilés afin de permettre l'élargissement du trottoir à 1,5 mètre et la sécurisation de la circulation piétonne. Cette 2e partie doit être réalisée d'ici **la fin 2007.**

Jean-Pierre Gauché et Ghislaine le Chippey
Adjoints au Maire en charge du Quartier Sud Ouest

Le Plan Local d'Urbanisme est voté

Après l'enquête publique de novembre dernier, le Conseil Municipal a voté définitivement le PLU le 6 mars 2007, celui-ci remplacera désormais le POS du 21 mars 1988.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 octobre au 8 novembre 2006, le commissaire enquêteur, Madame Marie Claire Eustache, a donné un avis favorable avec quelques recommandations.

Sur ma proposition, le Bureau Municipal, le Comité Consultatif de l'Urbanisme et le Conseil Municipal ont approuvé les modifications principales suivantes :

1- Prescriptions des places de stationnement :

La première proposition prévoyait 2 places de stationnement par logement. Dans les collectifs s'ajoutait 30% du global des places pour les visiteurs.

Nous avons proposé les modalités de stationnement suivantes :

1 place pour un studio, 2 places pour les logements de 2 et 3 pièces, 3 places pour les logements de 4 et 5 pièces.

0.5 place par logement pour les visiteurs.

2- Nombre de logements "locatifs aidés" :

Afin de répondre à la loi SRU et de résorber notre déficit, nous avons proposé de porter notre effort de 20 à 22% dans tous les projets où la ville pouvait intervenir (PAE).

Afin de satisfaire notamment la demande des services de l'Etat qui avait recommandé de porter à 30 % le taux de logements "locatifs aidés", nous avons proposé de maintenir les 22% dans les projets importants et d'engager des programmes pour résorber les logements "vacants et vétustes" (300 pour Montlhéry) soulignés lors du dernier "Constat de carence" 2006.

Toujours dans le domaine du logement social, la ville reste volontaire pour participer à la réalisation d'une "Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale" pour les gens du voyage sédentarisés et en voie de sédentarisation.

3- Emplacement réservé N°10 (Montlhéry ouest) :

Cet emplacement situé en face du Square de la Tourangelle portait la définition d'emplacement réservé à des "équipements sociaux culturels". Le Commissaire enquêteur recommande une définition un peu plus précise.

Afin de tenir compte de l'évolution de la population dans les Quartiers Nord Ouest et Sud Ouest, nous avons proposé la définition suivante : Emplacement réservé à des "équipements sociaux éducatifs".

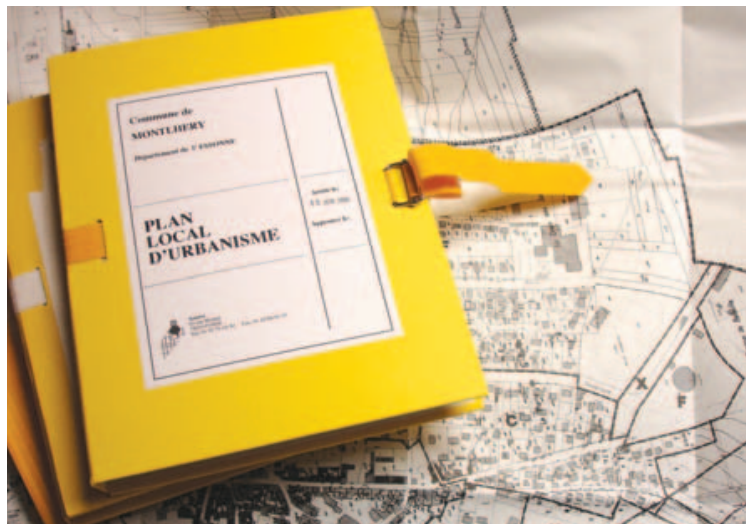
4- Zones à urbaniser :

La zone dite du "Champ de Bataille" (Plaine de Longpont), avait fait l'objet d'une étude permettant la définition de principe d'aménagement ou vue de son classement en zone AU (à urbaniser). Les schémas directeurs du SDRIF et SIEP SECAM recommandaient une urbanisation à 60%, préservant ainsi 40% en zone verte, préfigurant le futur parc urbain. Sachant que, le moment venu, une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera nécessaire pour ouvrir ce secteur à la construction, nous avons proposé de repositionner cette limite à l'exacte proportion de 60/40 rendant ainsi la zone dite du "Champ de bataille" compatible avec les schémas du SDRIF et du SIEP SECAM.

L'opposabilité du Plan Local Urbain ne sera définitive qu'après l'accord de Monsieur le Préfet de l'Essonne, c'est-à-dire d'ici la fin du mois d'avril 2007.

Le rapport du Commissaire Enquêteur et le nouveau PLU sont consultables en Mairie, service de l'Urbanisme, aux heures ouvrables.

Jean-Pierre Gauché
1er Adjoint au Maire,
chargé de l'Urbanisme et des Bâtiments publics



La Commune face aux constructions illicites

La période que nous vivons est propice aux débats électoraux. Il nous a semblé que pour tout un chacun les données doivent être claires, les règles juridiques connues et les difficultés d'application posées.

Procédures de poursuites en cas de non respect des règles d'urbanisme :

En cas de construction sans autorisation, le maire est tenu de constater l'infraction aux règles d'urbanisme par procès-verbal. Il convient de relever qu'il s'agit d'un délit. Le procès-verbal est transmis sans délai au Procureur de la République. Ce magistrat dispose de l'opportunité des poursuites.

La commune peut mettre en oeuvre les poursuites pénales en déposant plainte entre les mains des services de police.

Au vu des résultats de l'enquête préliminaire, le Procureur de la République, qui dispose comme on l'a vu plus haut de prérogatives sur l'opportunité des poursuites, peut citer le délinquant devant le tribunal correctionnel ou classer sans suite la plainte déposée.

En usant du moyen de la plainte avec constitution de partie civile entre les mains du Doyen des Juges d'Instruction, la commune met en oeuvre les poursuites et pare à l'abandon éventuel de la procédure par le Procureur.

A l'issue de l'instruction, le magistrat instructeur prendra au regard des résultats obtenus une ordonnance visant à transmettre le dossier au tribunal correctionnel ou une ordonnance de non lieu.

La Commune applique, dès lors que

des travaux sont en cours sans autorisation, la procédure précitée. Le procès-verbal constatant l'infraction est aussitôt dressé et transmis au Procureur de la République. La Commune lui fait part de son avis sur la mise en conformité (démolition...). Cet avis, même s'il n'est que consultatif, est indispensable au juge pour prononcer la mise en conformité par la démolition notamment.

Le Juge prononce à l'issue du procès la sanction du délit (amende), sa décision au regard de la mise en conformité, et pourra l'assortir d'une astreinte en cas de non-exécution. Cette astreinte, à défaut d'être liquidée par la Commune, sera poursuivie par le Préfet et ses services (Direction Départementale de l'Équipement). Ces services sont également saisis par le Procureur de la République pour donner un avis technique au niveau de l'enquête préalable.

Principales sources d'infractions aux règles d'urbanisme à Montlhéry :

En matière de constructions illégales la Commune est confrontée à plusieurs types de situation : **des travaux entrepris dans des zones constructibles en infraction au regard des règles du Plan d'Occupation des Sols**, mais dans la plupart des cas il s'agit de constructions réalisées en zones inconstructibles en raison de mesures de protection des lieux (zones NC, ND, en raison de réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics notamment).

L'action de la commune :

La commune poursuit systématiquement toutes les infractions dont elle a connaissance.

Pour la période 1995/2001, la commune a obtenu pour trois constructions entreprises sans autorisation en zones non constructibles des arrêts de la Cour d'Appel de Paris prononçant la remise en état des lieux sous astreinte.

Pour la période 2001/2005, la commune n'a obtenu pour trois constructions entreprises sans autorisation en zones non constructibles qu'un jugement du tribunal correctionnel ordonnant la remise en état des lieux sous astreinte.

Les services de l'Etat sont régulièrement sollicités par la Commune pour l'exécution des décisions de démolition obtenues, mais à ce jour sans effet.

Actuellement la commune a interjeté appel de deux jugements du tribunal correctionnel et engage trois actions dont deux ont pour objet des constructions sans autorisation en zones non constructibles.

Malheureusement les services judiciaires et les services préfectoraux ne perçoivent pas l'acuité des atteintes quotidiennes que peuvent subir certaines familles de Montlhéry qui ont alors le sentiment d'être abandonnées, et laissent ainsi la part belle à ceux qui se moquent des règles légales.

Lucien Pornin
Maire

Le handicap, un droit, une place parmi nous

Fréquenter une école de son choix, se déplacer en autonomie, tel est le challenge de La Ville auprès des handicapés. Cette loi du 11 février 2005, doit permettre à chacun d'évoluer en faveur des personnes à mobilité réduite.

Nous connaissons tous parmi nos familles ou nos relations, des personnes souffrant d'une gêne permanente (de type mental, visuel, auditif ou moteur), invalide de guerre ou civil, grand dépendant, ou temporaire (accident, grossesse ...)

Reconnaître et accepter la différence d'un handicapé, c'est le soutenir dans son droit légitime de vie ordinaire.

L'accessibilité à Montlhéry :

- **c'est urbaniser dans le cadre d'un souci permanent**, le meilleur cheminement continu possible dans le cadre de notre voirie, de l'accès aux Etablissements recevant du Public (ERP) ou privés, et des transports.

- **c'est permettre de pouvoir se déplacer sans dépendance d'une tierce personne.**

Pour cette grande cause en faveur du handicap, le conseil municipal a créé le 6 mars 2007,

une Commission Communale à l'Accessibilité des Personnes Handicapées. Elle est composée de Lucien Pornin, Maire, membre de droit, Jean-Pierre Gauché, Brigitte Bobony, Michel Metz, Michel Roy et Armande Robert. Les autres membres seront définis à l'exemple de nos comités consultatifs.

Les brochures : "Vers une accessibilité généralisée" et "le guide des civilités à l'usage des gens ordinaires" peuvent être demandées en mairie ou sur internet (www.montlhery.fr/docs/brochure-accessibilite.pdf).



Michel Metz
Vice-Président de la Commission "Handicap"

Vie économique



Commerces et entreprises forces vives de la vie économique

L'activité commerçante participe à la cohésion d'une cité. Quand on choisit une ville pour y habiter, la diversité, l'engagement de proximité des commerçants contribuent fortement à la décision. Les reprises d'activités, l'installation de nouvelles entreprises sont des signes encourageants pour la Municipalité qui est fière de ses commerces et entreprises. Elle les accompagne au quotidien.

Thierry Sutter, Adjoint au Maire
chargé du Développement économique

Bienvenue aux nouveaux commerces



Café de la Tour

Café-restaurant

2, place du Marché

Ouvert du lundi au samedi : 7h15-20h

et le dimanche : 10h-13h

tél : **01 69 01 00 79**



La Vesuviana

Gastronomie traditionnelle italienne

8, rue de Maillé

tél : **01 69 63 77 84**

Ouvert du lundi au samedi

12h-15h et de 19h-23h



Scoot'r 91

Concessionnaire MBK-Peugeot

Vente de pièces détachées et accessoires

19, RN20

Ouvert du mardi au vendredi :

9h30-12h30 et 14h-19h

et le samedi : 9h30-12h30 et 14h-18h

tél : **01 64 49 31 46**

fax : **01 64 49 99 37**

Le 28e bal de la Pastourelle



Le 18 mars, c'est dans la salle des fêtes que le Réveil Auvergnat a organisé son 28ème Bal de la Pastourelle, placé cette année sous la houlette d'Isabelle Grégoire.

Dès leur arrivée, les convives étaient accueillis par les 11 musiciens du groupe (cabrettes, accordéons et vielles) qui dès l'apéritif les entraînaient à tourner une valse et "taper" une bourrée. L'ambiance de la journée était donnée...

Nathalie Kosciusko-Morizet, Députée de l'Essonne, nous fit l'honneur de venir saluer la communauté auvergnate de Monthéry autour d'un apéritif. Durant le repas, le groupe folklorique présenta son spectacle évoquant un rassemblement de musiciens autour de la célèbre Croix des Trois Evêques sur l'Aubrac. **Un spectacle de qualité, en lien avec les origines de la Pastourelle, associant danses, musiques, chants et où les décors suc-**

cessifs de l'Eglise de Nasbinals et d'un buron de l'Aubrac laissèrent le public en admiration.

Le Président, Bernard Delcelier, remercia ensuite tous les membres du groupe pour leur travail ainsi que la Pastourelle de l'année Isabelle Grégoire, originaire de Nasbinals en Lozère. Il salua et remercia la présence de Julie Cotrel, Bergère de la Fédération de l'Auvergne en Île de France et d'Aurélié Delcelier, 1ère Demoiselle d'honneur de la Payse de France.

Bernard Delcelier présenta ensuite le Président de banquet, Monsieur Emile Vayron, Président de l'amicale de Nasbinals et Chancelier du mérite amicaliste de la Ligue Auvergnate et du Massif Central : un personnage exemplaire pour son engagement dans l'amicalisme. Emile Vayron prit la parole pour remercier et féliciter le Réveil Auvergnat de faire vivre et perdurer les traditions auvergnates, puis

complimenta Isabelle pour son implication dans le mouvement auvergnat. Suivi un moment solennel : Maurice Seyries, musicien et danseur au sein du groupe mais aussi peintre de tous les décors du Réveil Auvergnat s'est vu remettre la médaille du Mérite amicaliste de la Ligue Auvergnate et du Massif Central en présence de Monsieur Tarayre, Président de son amicale de Saint Cyprien (Aveyron). **Un grand hommage fut rendu à Maurice Seyries pour son travail et son talent, et qui, à nouveau cette année, a transformé la scène de la salle des fêtes en un lieu typiquement auvergnat.** Pour ne pas faillir à sa réputation, il remercia pour cet honneur avec quelques mots originaux, humoristiques et sincères ("les commandements de l'auvergnat" revus à sa manière).

Après un excellent repas et le tirage d'une magnifique tombola, l'orchestre de Guy Letur prit place permettant **aux jeunes et moins jeunes d'occuper la piste de danse jusque tard dans la soirée.**

De cette journée marquée avant tout par l'amitié et la convivialité, tout le monde repartit heureux, se donnant rendez-vous au mois de novembre pour savourer un aligot au son de la musique auvergnate.

Pour tout contact, veuillez vous adresser à **Bernard Delcelier (01 60 15 18 85) ou Raymond Laurent (01 69 01 51 24).**

Patinage : demi-finale des championnats de France

Lors de cette demi-finale, le club de Monthéry de patinage artistique à roulettes présentait **22 patineurs de 9 à 22 ans, parmi les 650 présents.**

Très beaux résultats de nos sportifs dans 4 catégories différentes.

Classements

Catégorie Quartet cadet / La découverte des Martiens : 5e sur 15
Catégorie Show Cadet / Cloche, Clochette, Clochetine et les autres : 5e sur 10

Catégorie Quartet Sans Limite d'Age / Pupetts Girls : 14e sur 27
Catégorie Show Sans Limite d'Age / Crazy Convent : 10e sur 25

Les 4 groupes ont été **sélectionnés pour la finale des Championnats de France** du 7 au 9 avril 2007 à Villefranche sur Saône (69).





Les boulistes à l'honneur

Avec un effectif de 100 licenciés, l'ESALM Pétanque se porte à merveille et les résultats sont au rendez-vous.

En FFPJP, le club a encore progressé au classement général des clubs de l'Essonne et **monte de division**. En FFST, le club est le **2e de l'Essonne et a participé à la 1/2 finale du Championnat de France à Antony**. Lors des championnats de l'Essonne, le club a été **vainqueur en triplette seniors, en doublette mixte et finaliste en doublette senior**.

Au championnat d'Île de France, il a participé aux **finale dans la catégorie triplette senior**.

L'objectif principal pour l'année 2007 sera la finale du Championnat de France à Nîmes et pourquoi pas le titre !

Parallèlement à la compétition, le club accueille aussi plusieurs adhérents pour de simples parties de loisirs. Envie de vous détendre en toute convivialité, venez nombreux !

Renseignements auprès de **Monsieur Leroy au 01 64 49 08 39**.



Les anciens combattants se réunissent

L'Union Fédérale des Anciens Combattants de l'Essonne a tenu son assemblée générale le 10 mars à la salle des fêtes de Montlhéry.

Le Maire, Lucien Pornin, a accueilli les Anciens Combattants et a rappelé le souvenir du Général Simon, créateur de l'UFE, et du Colonel Bernard Lescure, Président de l'UFE de 1995 à 2004. Le Président Jean Lescure a déclaré l'assemblée générale ouverte. **Les rapports d'activités, financier et moral ont été approuvés.**

Le Président a rappelé que pour nous, la Mémoire, c'est celle du XXème siècle qui a vu trois générations de Français aller au feu : la guerre de 14-18, que toutes nos familles ont vécu, la guerre de 39-45, que nous avons connu enfant ou adulte, et la guerre d'Algérie, où sa génération a été engagée. **"Nous sommes des témoins de cette histoire, et les porteurs de la Mémoire collective de ceux qui ont combattu"**.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir Monsieur Jacques Derivière, Président de la Confédération Européenne des



Anciens Combattants. Il a rappelé que la CEAC a eu comme Président, Jacques Morizet, le grand-père de notre Députée, et qu'il en était le Secrétaire Général. Il a évoqué leur action conjointe pour plus d'Europe, pour plus de Paix, plus de Liberté, et plus de Fraternité. La CEAC, avec ses 700 000 membres, est la voix des Anciens Combattants en Europe.

Guy Le Saux, Président de l'Association pour le Mémorial Départemental pour les Essoniens morts en AFN, nous a entretenu du Mémorial qui sera situé dans le Parc du Coqibus à Evry. Monsieur Paul Simon, représentant le Président du Conseil Général, a insisté sur l'urgence du devoir de mémoire envers les jeunes.

Le Président a remis ensuite les récompenses de l'Union Fédérale : **médaille de bronze notamment à Messieurs Balâtre, porte-drapeau de l'Amicale de Linas-Montlhéry, Pierre Garnier et Georges Nion, artisans des expositions de Montlhéry**. Il a remis aussi la grande médaille de l'UF à Monsieur le Maire de Montlhéry.

Les drapeaux, les délégués et les personnalités, dont Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Députée, se sont rendus ensuite à **la stèle du Combattant devant l'Hôtel de Ville pour un dépôt de gerbes**. Tout le monde s'est retrouvé après à la salle des fêtes pour un vin d'honneur offert par la municipalité. **Le banquet, organisé par André Hillebrand, a eu lieu dans la même salle**, une excellente choucroute préparée par Monsieur Rouland fils, réchauffée par le groupe des cuisiniers anciens combattants, a été servie par l'équipe des compères de la Butte.

Une page d'histoire : La Police Municipale

Il faut remonter au Moyen-Age pour trouver trace de la forme première de la police municipale. De cette période à nos jours elle a subi de profonds changements et la délinquance croissante dans nos communes l'a placé en premier plan, après les forces de Police et de Gendarmerie Nationale.

La Police Municipale dénommée à l'époque "gardes-champêtres" a été créée le 2 juillet 1791 après la Révolution Française et avait pour mission, disait-on à l'époque, de faire respecter la liberté d'autrui. Le 12 mars 1829, ils se nomment "sergents de ville". Le 29 août 1829, un arrêt de la Cour de Cassation reconnaît la légalité de ces agents de Police, désignés par l'autorité municipale, et accorde une autorité à leurs rapports. Par arrêté du 19 septembre 1870, ils deviennent "Gardiens de la Paix". A cette époque, ils porteront le képi pour la première fois dans l'histoire de ce corps.

La loi du 5 avril 1884 investit les maires et adjoints délégués du pouvoir de police et instaure la fonction d'agent de Police Municipale. Par cette même loi, les Maires et ses Adjoints deviennent officiers de Police Judiciaire (OPJ). Jusqu'au régime de Vichy, chaque commune dispose de sa propre Police Municipale. Cependant, la loi du 23 avril 1941 étatique les Polices Municipales dans les communes de plus de 10000 habitants.

En 1999, structurées par le gouvernement, elles deviennent la 3e force de police après la Gendarmerie et la Police Nationale. Monthéry n'a pas échappée à cette réforme, et s'est développée en fonction de l'évolution du nombre d'habitants. Aujourd'hui **notre Police Municipale compte quatre agents titulaires et deux ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) ainsi que deux agents d'ambiance assurant les points écoles.** Elle est installée 14 rue de la Chapelle.

Ce service municipal effectue de nombreuses missions. Il a la charge :

- de **faire respecter l'ordre**, la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique.
- de **contrôler l'application des règlements et arrêtés** pris par le Maire ou ses adjoints et autres règlements de police administrative.
- de **surveiller la voie publique** (stationnement et circulation), les bâtiments communaux et constater les infractions commises.
- de **veiller au bon déroulement des manifestations** publiques.
- d'**assurer des missions d'ilotage**.
- de **procéder à la surveillance des habitations** et résidences des administrés qui en auront fait la demande auprès du secrétariat de la Police Municipale (Opération Tranquillité Vacances).
- de **répertorier et restituer** les objets trouvés.
- de **gérer l'administration générale du poste** en partenariat avec d'autres administrations.
- de **veiller à la sécurité aux abords des écoles et collèges**.
- d'**assurer l'application des règlements** concernant les animaux errants ou dangereux.
- d'**assister le maire** lors de mesures nécessaires pour les personnes atteintes de troubles mentaux afin d'assurer leur propre sécurité et celle d'autrui.
- d'**assister aux visites de sécurité lors d'ouvertures d'établissements** : La Préfecture de l'Essonne, sous l'autorité du Préfet, a mis en place un nouveau dispositif de vérification du respect des règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique des établissements recevant, du public de 5e catégorie. Par conséquent, une attestation provenant de la Préfecture sera à compléter pour tout nouveau commerçant de 5e catégorie s'installant sur la commune et devra être remise au service de la Police Municipale.



- d'**effectuer des enquêtes administratives** suite à des demandes de renseignements de diverses administrations.
- d'**assurer la médiation** auprès des administrés.
- de **porter assistance** aux personnes en difficulté.
- d'**assurer des missions de prévention** lors des intempéries.
- de **mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde** selon les événements exceptionnels. Le plan de Sauvegarde s'est doté d'un Plan Communal de Sécurité Civile afin d'offrir les moyens nécessaires pour mettre en place les actions de secours en cas de catastrophes graves. Ce dernier est constitué d'une réserve de bénévoles volontaires, ayant pour but d'appuyer les secours en cas de besoin. De nombreux administrés se sont associés à cette réserve communale. Toutes personnes intéressées pour l'intégrer, peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la Police Municipale en téléphonant au 01 64 49 53 40.

Pour toute information complémentaire concernant la sécurité, vous pouvez vous adresser à Patricia au bureau de Police Municipale ou la contacter au 01 64 49 53 40.

Claude Pons
Adjoint au Maire chargé de la sécurité

Montlhéry autrefois



Le service public

Toute commune doit assurer un certain nombre de services nécessaires à ses administrés, soit directement, soit en accordant la concession à un tiers. Souvent, elle agit au cas par cas, en fonction de ses besoins, des lois qu'il lui faut appliquer et de ses possibilités budgétaires.

Les premières traces d'un intérêt pour l'enlèvement des ordures ménagères remontent à 1832 d'après les archives municipales. Il a été établi un cahier des charges pour parvenir "à l'adjudication au rabais et à l'extinction des flux de l'enlèvement des boues et ordures de Montlhéry". L'entrepreneur a pour mission d'enterrer

tous les fumiers, herbes, pailles, boues, ordures, tessons et généralement tout ce qui proviendrait du balayage fait par les habitants, tant devant leurs portes que dans leurs maisons. Il doit également balayer les places et carrefours les mêmes jours que les habitants y compris, dans la place du Marché, la moitié de la chaussée des rues qui l'entourent. L'enlèvement doit se faire avec un tombereau ou une voiture bien close afin d'éviter les déperditions de tous résidus. Et cela les dimanches, mardis et jeudis. L'entrepreneur doit déposer ces ordures dans un terrain appartenant à l'hôpital dont la ville est locataire, situé au lieu-dit les Belles Dames.

Ladite adjudication est remportée par Monsieur Rouiller. Bien d'autres lui ont succédé puisque à cette époque le marché était établi pour une durée de deux ans.

En 1960, le conseil donne son accord de principe sur la constitution du syndicat intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères.

En 1972, le conseil décide l'adhésion de la

commune au syndicat intercommunal pour l'aménagement et le fonctionnement d'une décharge à Vert-le-Grand.

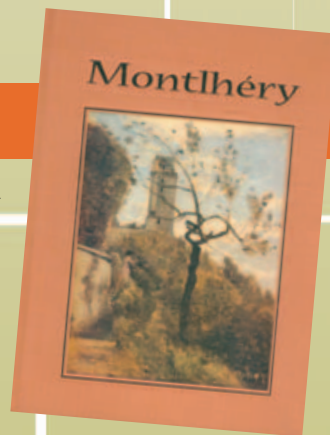
A partir de 1991, le Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry (Le SIRM dont le siège social est à l'Hôtel de Ville de Montlhéry) assure, pour le compte de communes membres, le service et l'élimination des ordures ménagères. Il représente les communes de ballainvilliers, Brétigny-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Linas, Longpont-sur-Orge et Montlhéry.

Le SIRM paie le prestataire de service qui est actuellement la SITA pour les communes et demande ensuite aux communes membres de payer leur dû.

(extraits de la monographie "Montlhéry")

Demandez la Monographie !

Cet ouvrage a été réalisé dans le but de faire écho à la Monographie publiée en 1899 à l'occasion de l'Exposition Universelle par Louis-Edouard Cruchet, instituteur à Montlhéry. L'ouvrage de l'époque comportait 3 parties, l'une géographique, l'autre historique et la 3^e était consacrée à l'instruction publique. Un siècle et des poussières plus tard, nous avons voulu jeter un nouvel éclairage sur notre ville en essayant de traiter la vie municipale dans sa globalité.



Monographie de Montlhéry

25€

(exemplaires numérotés au prix spécial de 28€)

Renseignements :
Service Patrimoine
et Culture

01 60 12 72 06



LA ROTINIÈRE

40 ans d'expérience à votre service

Tél. : 01 69 01 01 40

42, rue du Docteur Ogé - 91310 MONTLHÉRY

CANNAGE et PAILLAGE à l'ancienne
RÉFECTION CANAPÉS et SIÈGES tous styles



ARTICLES
CADEAUX

Les conseillers de l'opposition s'expriment



Liste "Le changement utile pour Montlhéry"

Notre liste d'opposition a toujours eu la volonté de fournir des réponses aux questions des habitants de Montlhéry. Lorsque nous sommes amenés à nous opposer à des projets soutenus par l'équipe municipale majoritaire, nous formulons des propositions constructives.

Nous avons participé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et le budget primitif nous a paru répondre aux aspirations des Montlhériens.

Dans ces conditions nous les avons approuvés.

Marc Allouch

Béatrice Pédrini

Michel Roy

Vous pouvez nous écrire :
Mairie de Montlhéry,
14 Rue de la chapelle
91 310 Montlhéry

courriel : le_changement_utile@voila.fr
<http://lechangementutile.site.voila.fr/>

Liste "Il faut sauver Montlhéry"

Montlhériennes, Montlhériens,

Comme vous le constatez, la place que nous accorde la majorité municipale actuelle pour nous exprimer ne représente que 1,56 % = 1/2 page sur 32 (nous rappelons que "Le Forgeron" est financé par les impôts de tous les Montlhériens).

En conséquence, nous éditons notre propre lettre d'information que vous retrouverez régulièrement dans vos boîtes aux lettres en fonction de l'actualité du moment. Baptisée "Renaissance Montlhérienne", elle représente l'écho des Montlhériens qui souhaitent obtenir de vraies informations sur la gestion de leur ville.



Nicolas de Korody



Armande Robert



Valérie Tran



Michel Queant

Contactez-nous :

Liste "Il faut sauver Montlhéry" : 22, route de Nozay – 91310 Montlhéry
au 06 07 24 28 49 ou par SMS à ce même numéro.
montlherienne@free.fr

Permanences de vos élus

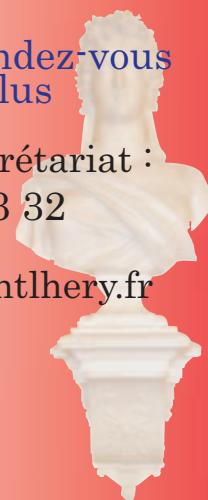


Le Maire, **Lucien Pornin**,
reçoit tous les jours sur rendez-vous
de 9h30 à 12h
Secrétariat : 01 64 49 53 32
mél : lucien.pornin@ville-montlhery.fr



Pour prendre rendez-vous
avec vos élus

téléphone du secrétariat :
01 64 49 53 32
ou
mairie@ville-montlhery.fr



Jean-Pierre Gauché,
1^{er} adjoint au Maire,
Urbanisme,
Equipements publics
et Intercommunalité



Claude Pons,
2^e adjoint au Maire, Sécurité,
Jeunesse, Animation locale,
Action sociale



Ghislaine Le Chippey,
3^e adjoint au Maire,
Patrimoine
et Culture



Jean-Benoît Mantel,
4^e adjoint au Maire,
Finances, Affaires scolaires,
Périscolaires,
et Petite Enfance



Jean Faurie,
5^e adjoint au Maire,
Travaux
et Voirie



Thierry Sutter,
6^e adjoint au Maire,
Communication,
Développement Économique



René Chappez,
7^e adjoint au Maire,
Sports



Brigitte Bobony,
conseillère municipale
déléguée
aux Affaires Sociales



Jacques Gauchet,
conseiller municipal
délégué
à l'Assainissement
et à l'Eau potable



Chantal Rouby,
conseillère municipale
déléguée au Plan Local
d'Urbanisme (PLU) et aux
Projets d'Urbanisme



Colette Trunsard,
conseillère municipale
déléguée à la
Petite Enfance

Permanences de votre députée

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
députée de la 4^e circonscription de l'Essonne,
vous rencontre à la Mairie de Montlhéry
le premier vendredi de chaque mois
de 10h à 12h. En dehors de ces permanences



27, rue du Docteur Darier - 91310 Longpont-sur-Orge
Téléphone: 01 69 01 96 05 (sur rendez-vous)

les médecins du Canton de Monthéry

Linaz

Dr Chiquet 01 69 01 42 02
Dr Simmons 01 69 01 23 72

Longpont-sur-Orge

Dr Arhan 01 69 01 15 21
Dr Béhar 01 69 80 65 00
Dr Lefebvre 01 69 01 47 73

Marcoussis

Dr Benady 01 64 49 53 00
Dr Cheval 01 64 49 53 00
Dr Hoehne 01 64 49 53 00
Dr Le Scouarnec 01 69 01 35 55
Dr Vassaux 01 69 01 38 51

Monthéry

Dr Baret 01 69 01 00 11
Dr Ciesla 01 69 01 00 11
Dr Godart 01 69 01 00 11

Nozay

Dr Daniault 01 69 01 55 79
Dr Trinkl 01 64 49 05 12
Dr Ferrandi 01 64 49 05 12

La Ville du Bois

Dr Becourt 01 69 01 06 11
Dr Gabriel 01 69 01 87 88
Dr Heilmann 01 69 01 06 11
Dr Soulie 01 69 01 06 11

**services de gardes
de soirs, week-end
et jours fériés.**

Désormais vous pourrez joindre les services de garde des médecins au

01 69 13 91 91

En cas d'urgence, vous devez composer le 15.

Etat Civil

Bienvenue à

Clément Daniel Pierre **BARRÉ** le 22 novembre 2006
Alyssa Aurélia Julie Olivia **SIGNORI** le 26 novembre 2006
Noémy Thiên-Hông-ân **HUAU** le 1er décembre 2006
Alice Annick Germaine **LEMAIRE** le 6 décembre 2006
Sulyvan Théodule Didier Tony Vitaul Jean Christian **DEDINGER** dit **DETTINGER** le 06 décembre 2006
Inès Médérique **PIRES CARÇAO** le 10 décembre 2006
Lucas **MATOS RODRIGUES** le 11 décembre 2006
Constantin Idris **GAOUA - - MILIDES** le 19 décembre 2006
Noé Léon **SUDRIE** le 21 décembre 2006
Oumayma Aya **HARIECHE** le 21 décembre 2006
Safia **BEZZAZI - - BONNAT** le 18 janvier 2007
Ruben Denis **BEAUPAGE** le 23 janvier 2007
Chimène **KAJEIOU** le 26 janvier 2007
Lou Mathilde Marie **BRIAND** le 30 janvier 2007
Yoan André Claude **PROVOST** le 8 février 2007
Michaël Jean Roland **OLIVIER** le 13 février 2007

La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents.

Ils nous ont quittés

RAMART veuve **REBOUT** Elodie Simonne Jeanne le 27 Décembre 2006
GODOT Micheline Denise épouse **MONCEAU** le 15 janvier 2007
Yvonne **KRUTH** veuve **FURGEROT** le 17 janvier 2007
Jacques Jean Daniel **RENAUX** le 4 février 2007
Charles Louis Joseph **LECOURT** le 10 février 2007
René Alfred **BIGOT** le 13 février 2007

La municipalité présente toutes ses condoléances aux familles éprouvées.



Accueil Mairie :

du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h
et le samedi de 8h à 12h

Tél. : 01 64 49 53 33
Fax : 01 69 01 35 29

Police municipale :

14, rue de la Chapelle
91310 Monthéry
Tél. : 01 64 49 53 40

Tous les courriers sont
à envoyer à :

Mairie de Monthéry
14, rue de la Chapelle
BP 70204 - 91310 Monthéry

Joignez vos élus par courriel :

mairie@ville-monthery.fr

Numéros d'urgences

Police Secours
Tél. : 17

Samu
Tél. : 01 60 90 15 15

**Urgences médicales
départementales**
Tél. : 15

Urgence pédiatrie
Tél. : 01 64 54 30 06

**Urgences par
téléphone portable**
Tél. : 112

**Commissariat de Police
Nationale d'Arpajon**
10, rue du Dr Louis Babin
91290 Arpajon
Tél. : 01 69 26 19 70

Retrouvez votre ville sur : www.monthery.fr

TRANSPORTS



DANIEL MEYER

Transports de voyageurs

- Lignes Régulières
- Transport de Personnel
- Transports scolaires et périscolaire
- Tourisme en Autocar

123, rue Paul Fort - BP 113 - 91312 MONTLHÉRY Cedex
 Tél. 01 69 01 00 09 Fax 01 69 01 49 10
www.transports-daniel-meyer.fr

Funérarium de Montlhéry

N° Vert

0 800 80 21 29

24h/24

MAGASIN

91310 MONTLHÉRY

2, rue de Longpont

Tél. 01 69 01 02 05

Fax 01 69 01 03 35

Site :

<http://lesgranitsfloury.free.fr>



TRAVAUX PUBLICS DE L'ESSONNE

Assainissement Voirie

28, route d'Orléans
 91310 MONTLHÉRY
 ☎ 01 69 01 10 44
 Fax 01 69 80 71 31

EUROPE SERVICES GROUPE



PROPRETE - VOIRIE - DECHETS

EUROPE SERVICES GROUPE

37 rue Michel Ange 91026 EVRY - Courcouronnes Cedex
Tel : 01 69 87 14 14 - Fax : 01 69 87 14 13 www.esg91.com



DES PROFESSIONNELS
AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT !

VÉHICULES NEUFS À PRIX EUROPÉENS



Agent Revendeur

☎ 01 69 80 65 35

18, rue Luisant - 91310 MONTLHÉRY
 Site : www.minotor91-auto.com



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

AUTO, HABITATION, SANTÉ, LOISIR,
PLACEMENT, RETRAITE,

Pour toutes vos assurances, ayez le bon réflexe...

Patrick PELISSON

Un assureur près de chez vous !

4, rue de la Justice - 91310 MONTLHÉRY

01 69 01 83 16



**LES
GRENIERS
D'ILE-DE-FRANCE**

- Aménagement de combles
- Rehaussement
- Extension

Bureaux : 01 69 80 66 28

Fax : 01 69 80 60 80

7, Route d'Orléans - R.N. 20 - 91310 MONTLHÉRY

**AUTO-ECOLE
DE L'EGLISE**

AUTO - MOTO

BSR

Conduite Accompagnée

8, Grande Rue (face Eglise)

91310 MONTLHÉRY

Tél. 01 64 49 95 92

<http://autoecoleeglise.com>



MAÇONNERIE

ENT. Vernadet S.A.



01.69.01.38.50

www.vernadet.fr

**COUVERTURE
CARRELAGE
RAVALEMENT
RÉNOVATION**

Exécution rapide
DEVIS GRATUIT
Plans sur demande
TRAVAIL SOIGNÉ

104, Rue
de la Division Leclerc
LINAS 91310
MONTLHÉRY



C.S.M.M.

Patrick HIVERNIAU

**DÉPANNAGE
ENTRETIEN
INSTALLATION**

**CHAUFFAGE SOLAIRE
MAZOUT - GAZ**

Tél. : 01 69 01 07 20 - Fax : 01 69 01 93 13
23, rue de la Chapelle - 91310 MONTLHÉRY

3P MEUBLES Père

- Cuisines
- Salles de bains
- Salles de séjour
- Chambres
- Salons



- Bureaux
- Electro-ménagers
- Tissus d'ameublement
- Tapis
- Horloges

Contact : P. Ferri
5, rue du Dr Ogé - 91310 MONTLHÉRY

Tél. : 01 69 80 81 19
Port. : 06 11 15 05 35

Fax : 01 69 80 81 19 ou 01 64 40 35 90